



Réseau des cégeps et des collèges  
francophones du Canada

# Mémoire dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2022

Soumis par :  
Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada

---

# Sommaire exécutif

L'éducation collégiale de langue française est une pierre angulaire pour l'épanouissement – voire la survie – de la francophonie canadienne dans toute sa diversité. Alors que le ministère de Patrimoine canadien s'apprête à renouveler sa stratégie quinquennale sur les langues officielles, ce mémoire vise à appuyer le gouvernement fédéral en dressant le portrait des priorités du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC), et ce, afin de favoriser un accès élargi à la formation et à l'éducation collégiale en français dans toutes les régions du pays.

Fort de la diversité parmi ses membres ainsi que du travail pour développer des solutions novatrices face aux grandes transformations du milieu de l'éducation postsecondaire de langue française, le RCCFC offre quatre grands axes stratégiques prioritaires débouchant sur des mesures précises et concrètes dont le réseau a besoin pour mieux soutenir le fait francophone au Canada, soit : d'améliorer la capacité des collèges et cégeps – surtout ceux en milieu rural et éloigné ; de faire du secteur collégial une véritable porte d'entrée pour l'immigration francophone ; d'appuyer le développement de partenariats innovateurs et gagnants pour toutes les parties prenantes ; et de créer plus d'occasions pour les collèges d'entamer et de contribuer à leur façon à la recherche.

Ensemble, ces priorités et les discussions qui en découlent soutiennent les huit recommandations offertes au ministère de Patrimoine canadien, afin d'assurer la vitalité et la pérennité du réseau et des diverses communautés francophones en situation minoritaire partout au Canada.

Les trois premières recommandations visent la permanence, la stabilité, la prévisibilité et l'indexation du financement pour l'ensemble du réseau, ainsi qu'une distribution équitable pour les petits collèges en zone rurale et éloignée, qui portent souvent la lourde charge d'assurer la survie de leur communauté francophone. Les recommandations 4 et 5 proposent des changements aux processus actuels d'immigration et une expansion du rôle que peut jouer le secteur collégial afin d'attirer, recruter, former et retenir une main-d'œuvre francophone qualifiée. La sixième recommandation porte sur la formation de partenariats entre les nombreux acteurs pouvant assurer une approche intégrée au mieux-être de la francophonie. Enfin, les deux dernières visent à faciliter la participation du collégial aux projets de recherche, surtout lorsque ceux-ci sont appliqués, interdisciplinaires et axés sur l'innovation.

C'est donc dans cette optique de renforcement des communautés francophones en situation minoritaire, de complémentarité aux positionnements de nos partenaires communautaires et sectoriels et de collaboration entre le secteur collégial et ses partenaires gouvernementaux que le RCCFC soumet ce présent mémoire au ministère de Patrimoine canadien.

---

---

# Introduction

Du 24 mai au 31 août 2022, le ministère du Patrimoine canadien a mené des consultations pancanadiennes afin de solliciter les opinions et les considérations de l'ensemble des communautés francophones et de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada, et ce, en préparation du renouvellement de sa stratégie quinquennale sur les langues officielles — le *Plan d'action pour les langues officielles* (PALO). Tout comme les années précédentes, il s'agit d'un outil indispensable pour le plein essor de la francophonie canadienne dans toute sa diversité.

Présenté par le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC), ce mémoire se veut un portrait global des priorités de l'ensemble des cégeps et collèges francophones, alors que le gouvernement fédéral réfléchit à quelles actions et mesures stratégiques mèneront vers le meilleur résultat possible pour les communautés d'expression française de partout au pays. Si l'inclusion des cégeps francophones peut sembler déplacée vu que le programme est destiné aux communautés de langue minoritaire, nous pensons que leur point de vue dans le contexte d'une discussion nationale sur les programmes d'éducation postsecondaire en français est constructif dans la mesure où ils sont de véritables partenaires pour les institutions en milieu minoritaire.

Pour ce faire, nous offrons d'abord une brève mise en contexte afin de bien élucider les enjeux, les réalités et les grandes transformations auxquels font actuellement face nos membres. Ensuite, nous présentons les quatre grands axes stratégiques prioritaires, qui débouchent sur des mesures précises et concrètes dont le réseau a besoin pour mieux soutenir le fait francophone au Canada. Ces recommandations sont enfin reprises et repartagées à la toute fin, et ce, à titre de référence.

Nous tenons à remercier Patrimoine canadien de nous offrir l'occasion de communiquer nos aspirations pour l'avenir du postsecondaire en français et de considérer nos recommandations. Les défis des derniers deux ans nous démontrent que l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité a besoin d'investissement soutenu, pluriannuel et prévisible de la part du gouvernement fédéral et de ses partenaires provinciaux et territoriaux. Il est donc nécessaire que le Plan d'action 2023-2028 contienne des mesures pour appuyer le plein épanouissement du réseau collégial ainsi que la vitalité et la pérennité de la francophonie canadienne, en passant par un accès élargi à la formation et à l'éducation collégiale dans toutes les régions du Canada.

Le RCCFC et ses membres sont des partenaires indéfectibles et incontournables dans cette démarche. Nous sommes fiers de la proximité du Réseau auprès de ses membres et de leurs communautés. Ce qui suit reflète nos priorités collectives et se veut complémentaire aux positionnements des autres associations sectorielles et communautaires des CLOSM.

---

---

# Mise en contexte

Le RCCFC est un regroupement de près de 60 établissements d'enseignement collégial francophones et d'organisations vouées à l'éducation de partout au pays. Il a pour mission d'appuyer le développement, l'accessibilité et la qualité de la formation collégiale et les services en français au Canada ainsi que de promouvoir la collaboration et le partage d'expertise entre les établissements de formation.

À travers plus de 175 projets, le Réseau agit pour permettre aux francophones de toutes les provinces et de tous les territoires de travailler ensemble pour le développement de la formation professionnelle et technique en français au Canada. Nous travaillons notamment de près avec nos partenaires francophones, dont la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) et l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) afin de faire avancer des objectifs communs, dont un meilleur accès à l'éducation postsecondaire et à la formation en français au Canada.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que nous appuyons les recommandations de nos partenaires dans le cadre des consultations sur le renouvellement du PALO.

## ***La diversité de nos membres comme caractéristique déterminante***

Ce qui caractérise particulièrement notre réseau est la forte diversité de nos membres. Le RCCFC regroupe des cégeps et des collèges francophones de toutes les tailles et de tous les coins du pays. Cela inclut de grands établissements dans des milieux urbains comme des petits établissements en zone rurale et éloignée. Cela comprend également des organismes communautaires voués à trouver des *solutions-terrain* pour que les francophones en situation minoritaire puissent avoir accès à de la formation et à de l'éducation postsecondaire près de chez eux.

Les membres du RCCFC disposent de différents leviers, compte tenu des cadres législatifs et réglementaires de leur province ou territoire respectifs. Ils sont gouvernés par une variété de structures de gouvernance et d'autonomie institutionnelle et, dans certains cas, ils disposent de capacités limitées pour accéder à des ressources pour augmenter l'offre auprès de leurs communautés. C'est particulièrement le cas pour les organismes communautaires de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut. Les associations nationales comme le RCCFC servent de catalyseur pour ses membres afin de leur offrir une meilleure équité des chances et pour appuyer le gouvernement fédéral dans ses objectifs d'augmenter et d'améliorer l'offre de formation et d'éducation postsecondaire aux CLOSM.

De plus, que ce soit au niveau de la demande et de l'accès, de la clientèle et des programmes offerts ainsi que des droits d'inscription, les réalités distinctes entre les cégeps du Québec et les collèges francophones en situation minoritaire ajoutent à cette diversité d'expériences au sein du réseau. Cette diversité offre des occasions de collaborations uniques entre les établissements du Québec et ceux de la francophonie canadienne. Si l'objet du PALO sont les CLOSM, nous n'excluons pas nos membres du Québec dans nos considérations, car ils

---

---

font, eux aussi, partie du réseau national et peuvent porter main forte aux objectifs des CLOSM sans pour autant recevoir directement des fonds destinés à celles-ci.

En somme, il va sans dire que cette diversité de réalités et de circonstances implique de grandes variétés au niveau des ressources qui sont disponibles aux collèges et cégeps francophones de partout au pays, ainsi que de leur capacité de s'adapter aux grandes transformations que connaît actuellement le secteur de l'éducation et de l'apprentissage postsecondaire de langue française.

### ***Les transformations en cours dans le secteur de l'éducation postsecondaire***

Notre Réseau vit lors des dernières années de grandes transformations dans l'environnement qui a des impacts importants sur l'ensemble de nos membres. D'abord, les besoins des employeurs et des étudiants continuent à se transformer et l'on constate une diversité croissante de compétences et de connaissances nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

Notamment, les compétences générales, telles la communication, l'intelligence émotionnelle, sociale et culturelle ainsi que les comportements inclusifs et équitables deviennent de plus en plus recherchés par les employeurs. Cela entraîne toute une gamme de nouvelles possibilités pour nos collèges et cégeps afin de répondre en mieux à ces nouveaux besoins de formation continue.

De plus, outre ses effets perturbateurs sur le secteur collégial, la pandémie de la COVID-19 a ouvert de nouvelles possibilités en matière d'enseignement à distance et co-modal qui lui permettent d'explorer de nouvelles approches afin de répondre aux nouveaux besoins des étudiants, qui pourraient désormais se situer n'importe où au pays, voire même à l'international.

Or, la pandémie a également causé une chute des effectifs des étudiants internationaux pour de nombreux membres, ce qui a entraîné une réduction significative des revenus qui en découlaient. Augmenter notre capacité d'accueillir de tels étudiants afin de soutenir l'épanouissement de la francophonie canadienne est notamment l'une des grandes priorités identifiées dans ce mémoire.

### ***Le travail entrepris à date par le RCCFC***

Lors des derniers mois, le Réseau a été actif afin de mieux comprendre l'impact de ces transformations sur l'ensemble de nos membres et sur l'avenir du secteur collégial de langue française. Le 28 février 2022, nous avons publié [un nouveau rapport](#) faisant l'état des lieux en ce qui concerne l'avenir et le développement du collégial en français au Canada.

Nous avons également présenté [nos recommandations](#) en matière d'immigration devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes dans le cadre de son étude du recrutement et des taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et au Canada, y compris les étudiants francophones en provenance de pays d'Afrique.

---

---

Les priorités identifiées dans ce mémoire proviennent en grande partie de ces deux œuvres. Dans la mesure où les collèges et cégeps francophones constituent des pierres angulaires de la francophonie canadienne, nous espérons que celles-ci seront reflétées dans le prochain PALO.

## **Priorité #1**

### **Améliorer la capacité des collèges et cégeps, surtout ceux en milieu rural et éloigné**

#### *Le double rôle des collèges et des cégeps francophones du Canada*

Malgré la grande diversité parmi eux, les collèges et cégeps francophones du Canada possèdent tous un double mandat qui est de première importance pour le renforcement des langues officielles partout au pays. D'une part, leur mandat éducatif fait en sorte qu'ils travaillent sans cesse afin d'augmenter l'accès à une éducation collégiale de qualité en français. D'autre part, par leur offre de programmes et de formation de qualité en français, ces établissements contribuent à l'épanouissement — voire la survie — de la francophonie canadienne dans toutes ses expressions.

En effet, il convient de rappeler les études récentes soulignant le recul du français partout au Canada, y compris au Québec. Lorsque bien financés, nos établissements collégiaux représentent un véritable antidote à la pression assimilatrice de la langue et culture anglophone et un vecteur incontournable pour la pleine vitalité de nos communautés francophones, et ce, partout au pays.

#### *Les difficultés liées au financement et l'impact sur les petits collèges en milieu rural et éloigné*

Cela dit, le financement est rarement adéquat. Depuis les 20 dernières années, malgré une forte augmentation des coûts institutionnels, nos établissements connaissent un gel des contributions émanant du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) et une perte marquée de son pouvoir d'achat. Cela entraîne une réduction progressive de la capacité de nos membres afin de répondre à leurs deux mandats ainsi que de pouvoir s'adapter et demeurer à l'avant-garde des grandes transformations dans l'environnement du postsecondaire de langue française.

Si le besoin d'une plus grande collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires afin de renforcer la capacité institutionnelle est partagé par tous les collèges et cégeps francophones au Canada, celui-ci est d'autant plus critique pour les petits établissements en milieu rural et éloigné, dont les ressources sont limitées et la charge est particulièrement lourde.

En effet, vu l'incertitude d'un engagement soutenu des provinces et territoires envers nos établissements collégiaux de langue française avec chaque changement de gouvernement, leur épanouissement et leur survie sont souvent à risque et incertains. Certains collèges n'ont pas accès à un financement public de base, ce qui les place en situation de grande précarité et avec une capacité réduite de planification à long terme.

---

---

L'annonce du 11 août 2021 d'un investissement record de 121,3 millions sur 3 ans pour appuyer l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité a eu l'effet d'inciter les provinces et territoires à s'investir davantage dans les établissements des CLOSM. Particulièrement, la répartition des fonds entre les différents paliers gouvernementaux envoyait un message clair : l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité est une priorité pour le gouvernement fédéral. C'est donc à souhaiter que ces fonds deviennent permanents, qu'ils soient inclus dans les futures ententes du PLOE, et que les fonds soient doublés comme signalé lors de la dernière campagne électorale.

### ***Les besoins d'un financement stable, prévisible, indexé et équitable pour les collèges vulnérables***

Il serait donc important d'augmenter et d'indexer le financement découlant du PLOE afin de maintenir le pouvoir d'achat des collèges en situation minoritaire, tout en assurant l'équité pour les collèges les plus vulnérables, ceux-ci qui jouent un rôle essentiel pour la survie des CLOSM. À l'heure actuelle, lorsque les petits établissements reçoivent du financement, c'est souvent à la dernière minute et avec des délais d'utilisation trop courts, ce qui va à l'encontre de l'objectif souhaité des programmes de financement.

Pourtant, l'une des grandes forces du secteur collégial est son agilité, surtout lorsqu'il se compare au secteur universitaire. Si le financement arrivait à rencontrer les collèges précisément là où ils sont, cela pourrait entraîner des résultats très positifs alors que le réseau vise à répondre rapidement et efficacement aux besoins en constante évolution des communautés linguistiques en situation minoritaire. Les collèges et cégeps sont près de leurs communautés et peuvent travailler directement afin de répondre aux besoins en formation et en éducation postsecondaire.

Pour les établissements en milieu rural et éloigné, cela pourrait aussi comprendre des appuis au niveau des infrastructures d'Internet haute vitesse — une barrière critique pour certains de nos membres. Une meilleure collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux pourrait également assurer une programmation élargie et à diverses modalités afin de concurrencer les collèges anglophones qui arrivent à attirer les étudiants chez eux. En effet, puisque les collèges de langue anglaise dans les communautés rurales et éloignées peuvent parfois eux aussi éprouver des difficultés malgré les fonds stables qu'ils reçoivent de leur province ou territoire, il est important que les établissements des CLOSM puissent contrer les politiques qui visent souvent à promouvoir et à protéger l'éducation postsecondaire dans la langue de la majorité, et ce, au détriment des objectifs et du droit à l'autodétermination des CLOSM.

En autres mots, étant donné les réalités très distinctes entre les collèges francophones et anglophones, il va de soi que le financement ne peut se faire de la même façon pour ces deux groupes d'établissements. Il est donc essentiel que celui-ci soit repensé afin de tenir compte des particularités de l'éducation collégiale en français et qu'il favorise la stabilité et la prévisibilité financières. Cela mitigerait notamment les dynamiques de compétition qui s'inscrivent souvent entre les collèges dans une même province, ce qui entrave les possibilités de collaboration.

---

---

Enfin, un financement accru permettrait aux membres de notre réseau d'amplifier leur visibilité, soit aux niveaux local, régional, national et international, et ce, afin de recruter un nombre plus élevé d'étudiants, y compris ceux de l'international. Cela donnerait aussi la chance aux établissements collégiaux de diversifier leurs sources de revenus et de soutenir de façon directe les communautés francophones en situation minoritaire, soit l'objet de la prochaine priorité.

### ***Recommandations liées à cette priorité***

1. Que le gouvernement fédéral rende permanent le financement en appui à l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité par l'entremise du PLOE et qu'il travaille avec les provinces et territoires pour augmenter leur financement pour le secteur collégial de langue française, et ce, afin d'assurer la pérennité du réseau ainsi que des CLOSM.
2. Que le financement octroyé aux programmes d'appui aux établissements postsecondaires des CLOSM soit stable, prévisible et indexé afin de renforcer la capacité du collégial francophone et d'éviter une perte progressive de son pouvoir d'achat.
3. Que le financement soit équitable envers les petits collèges en zone rurale et éloignée afin de maximiser l'impact de ceux-ci dans leurs communautés et pour les appuyer à répondre en mieux aux changements rapides et importants dans leurs marchés de travail respectifs.

## **Priorité #2**

### **Faire du collégial une porte d'entrée pour l'immigration francophone**

#### ***Une problématique inquiétante pour les CLOSM***

Étant donné le recul du fait français partout au pays, l'immigration francophone est rapidement devenue l'un des sujets les plus d'actualité parmi les CLOSM. Il va sans dire que la vitalité et la pérennité de la langue et de la culture francophone passent par un nombre suffisant de personnes qui la vivent au quotidien et par un réseau complet de services qui soutient les droits linguistiques des francophones en situation minoritaire, y compris au niveau du continuum en éducation.

Malheureusement, la forte influence de la langue et de la culture anglophone fait en sorte que le taux de bilinguisme et la demande pour ces services sont stagnants, ce qui vulnérabilise les droits linguistiques des personnes vivant déjà en situation minoritaire. De plus, malgré les cibles établies par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le Canada n'arrive pas à augmenter considérablement l'immigration francophone, ce qui entraîne une chute du poids démographique de notre minorité linguistique. Les politiques d'immigration fédérales n'ont pas adéquatement suivi l'intention d'augmenter l'immigration francophone. La difficulté qu'éprouvent les étudiants internationaux francophones afin

---



---

d'étudier au Canada en est l'incarnation. Derrière les taux de refus, ce sont des personnes ayant des rêves de se joindre à nos communautés francophones, des efforts considérables de nos établissements et un besoin fondamental pour les communautés de langue officielle de bénéficier de ces nouveaux arrivants, de leurs contributions et de leurs talents.

Cela entraîne des difficultés au niveau du marché du travail qui ont un véritable impact sur la capacité de nos organismes communautaires à répondre aux besoins réels de nos communautés. Si nos collèges et cégeps n'échappent pas à cette tendance inquiétante, nous sommes tout de même heureux de constater que notre réseau est une source de solutions à cette problématique.

### ***Modes de financement***

Avant de passer à nos recommandations en matière d'immigration francophone, il est important de souligner qu'il y a fondamentalement deux modèles de financement pour l'ensemble de nos membres. D'un côté, les collèges et cégeps situés en Ontario, au Québec et en Saskatchewan reçoivent leur financement en fonction du nombre d'inscriptions à leurs cours et programmes postsecondaires. Les autres l'obtiennent sur une base historique et ajustée chaque année en fonction des nouveaux programmes ou des nouvelles initiatives gouvernementales entamées.

Cela dit, malgré les coûts élevés de la formation pour les petits collèges ne pouvant pas profiter des économies d'échelles ainsi que l'augmentation des frais liés à l'inflation et les demandes en hausse des professeurs et des étudiants, le financement public n'a pas augmenté depuis 2008. Pour bon nombre d'entre eux, les frais de scolarité des étudiants internationaux sont une façon de couvrir l'écart croissant entre les coûts institutionnels et les contributions gouvernementales. Si les fonds complémentaires sont une solution intérimaire applaudie par les CLOSM, il est important que ce fonds devienne permanent afin de fournir un financement stable, prévisible, indexé et équitable aux collèges qui en ont de profondément de besoin.

Cela est particulièrement vrai pour les collèges francophones en situation minoritaire, dont 27 % des inscriptions provenaient des étudiants internationaux en 2020. Au Québec, où les cégeps sont financés aux mêmes montants pour chaque étudiant québécois ou de l'étranger, ce chiffre ne s'élevait qu'à 3 %. Si le recrutement à l'international représente une belle occasion pour donner une plus grande stabilité budgétaire aux collèges francophones hors Québec tout en favorisant la pérennité de nos communautés francophones en situation minoritaire et en ouvrant des parcours légitimes à l'immigration, la pandémie a tout de même signalé qu'une forte dépendance sur ces sources de revenus peut parfois être risquée. Toutefois, sans pour autant parler de la question du financement et des revenus que génèrent les étudiants internationaux, en ce qui concerne l'aspect purement démographique, c'est la survie même des CLOSM qui est en jeu.

### ***Une solution à deux volets***

Dans la mesure où la diversification des sources de financement est une grande priorité pour l'ensemble des dirigeants des collèges et cégeps francophones, il est essentiel que le secteur collégial puisse augmenter sa capacité d'accueillir plus d'étudiants en provenance

---

---

de la francophonie internationale. Cela permettrait non seulement de mieux atteindre nos cibles en matière d'immigration francophone, mais aussi de recruter et former toute une génération de personnes qualifiées qui alimenteraient le marché du travail et la vie communautaire en français.

Il est important de noter que certains de nos membres offrent déjà des services d'établissement pour les nouveaux arrivants tels les services d'accueil ou d'intégration à l'emploi. Ces services peuvent agir comme de véritables portes d'entrée, menant vers les formations collégiales et le parrainage d'autres francophones pour venir s'établir dans les CLOSM. Cela dit, le recours aux étudiants étrangers peut engendrer des risques en termes de retours sur les investissements.

C'est pourquoi nous voyons deux volets à la solution proposée. D'une part, il serait important de bonifier le financement pour appuyer la capacité des collèges afin d'attirer, de recruter et de former la prochaine génération de main-d'œuvre francophone. D'autre part, plusieurs gestionnaires du collégial souhaiteraient voir une meilleure collaboration entre leurs établissements, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les ambassades canadiennes afin de faciliter l'obtention de visas étudiants à double intention, raccourcir les temps de traitement et éviter les situations où les étudiants manquent la rentrée scolaire.

En effet, les délais de traitement, les pourcentages élevés de refus et les biais réels ou apparents ainsi que le manque de cohésion dans le traitement des demandes provenant d'Afrique et des Antilles constituent des préoccupations majeures pour le secteur collégial francophone. Alors qu'il pourrait y avoir du sens de limiter les demandes à double intention du côté anglophone, le fait qu'une personne veuille étudier et ensuite demeurer au Canada de façon permanente ne devrait pas l'empêcher d'obtenir son permis d'études lorsque celle-ci parle et étudie en français. Notre francophonie a besoin de tous les appuis disponibles pour résister à l'assimilation rampante.

En somme, il serait très important de notre point de vue d'accorder une place particulière aux établissements collégiaux dans la prochaine stratégie en immigration francophone afin qu'ils puissent attirer, recruter, former et retenir une main-d'œuvre francophone qualifiée. Cela passe par l'augmentation de leur capacité afin de développer plus de programmes à modalités variées qui répondent en mieux aux besoins du marché du travail et de leur communauté environnante.

### ***Recommandations liées à cette priorité***

4. Que le PALO serve de levier pour augmenter la capacité du secteur collégial d'accueillir des étudiants internationaux en rationalisant les processus d'immigration, en permettant les permis d'études à double intention pour les candidats francophones et en donnant au collégial plus d'accès aux agents d'IRCC et aux ambassades afin de favoriser le recrutement d'étudiants étrangers.
  5. Que la prochaine stratégie en immigration francophone accorde une place particulière aux établissements collégiaux afin qu'ils puissent attirer, recruter, former et retenir une main-d'œuvre francophone qualifiée et que ce soit un objectif explicite du PALO.
-

---

## Priorité #3

### **Appuyer le développement de partenariats innovateurs et gagnants pour tous**

L'une des grandes richesses de la francophonie canadienne est la capacité de ses organismes de travailler ensemble au profit de leurs communautés en situation minoritaire. En effet, dans un contexte de ressources limitées, les partenariats servent à réunir l'énergie, le savoir et le matériel nécessaire pour surmonter tous types d'obstacles, y compris la défense de nos droits linguistiques face à une communauté majoritaire qui ne saisit pas toujours nos enjeux.

De plus, les partenariats peuvent servir comme source d'innovation et de renseignements pour guider la programmation postsecondaire vers un avenir où les parcours étudiants sont riches et variés. De plus, ils guident les administrateurs et les pédagogues vers des solutions qui préconisent davantage l'intégration de la théorie et de la pratique, vers une meilleure mobilité étudiante, et vers une coopération accrue entre les communautés francophones du pays.

Pour ce faire, nous voyons trois différents types de partenariats nécessaires à développer.

#### ***Partenariats entre les collèges et universités***

Malgré les liens évidents entre les secteurs universitaire et collégial, plus encore pourrait être fait pour augmenter la collaboration et les parcours entre eux. Pour les gestionnaires du réseau collégial, l'avenir du postsecondaire se trouve notamment dans des ententes où les finissants d'un diplôme universitaire pourraient ensuite passer au collégial afin d'apprendre comment appliquer les connaissances acquises dans le milieu universitaire. Les ententes de collaboration se doivent d'évoluer avec les besoins des marchés de travail locaux et avec les besoins des CLOSM.

En effet, vu la sévère pénurie de main-d'œuvre que nous connaissons en ce moment ainsi que les coûts élevés liés au recrutement et à la formation des nouveaux employés, les employeurs sont à la recherche de gens qui sont prêts à s'intégrer rapidement au marché du travail. De meilleurs arrimages entre le collégial et l'universitaire permettraient justement de former cette nouvelle génération de travailleurs francophones qui seraient habiletés pour ce faire.

À l'heure actuelle, malgré la présence de nombreux partenariats entre collèges et universités qui se sont tissés dans certaines régions du pays, ceux-ci sont souvent perçus par certaines universités comme étant fondamentalement une simple source de recrutement. Il faut, au lieu, percevoir ces partenariats comme un parcours légitime pour maximiser les occasions d'échange entre les secteurs et répondre en mieux aux aspirations des apprenants ainsi qu'aux besoins du marché du travail.

Les universités ont souvent plus de moyens financiers que les collèges pour poursuivre des partenariats et collaborations. Par contre, les collèges sont souvent plus flexibles et mieux outillés à développer de la programmation rapidement et à se conformer à des besoins en rapide évolution. Il va donc de soi que les collèges doivent avoir accès à un financement plus

---

---

équitable afin de pouvoir être des partenaires à part entière et pouvoir offrir des solutions novatrices. L'augmentation des partenariats entre les institutions postsecondaires de langue française représenterait une belle occasion pour créer des scénarios gagnants pour les étudiants, les établissements, les employeurs ainsi que pour la francophonie canadienne dans son ensemble.

De plus, des ententes axées sur le partage d'infrastructures, de ressources administratives et pédagogiques, ou des initiatives communes en recherche permettraient aux deux secteurs de faire des économies d'échelle, tout en garantissant l'autonomie de chacun. Si l'avenir de la francophonie canadienne passe par un réseau postsecondaire de langue française qui est fortement intégré, efficace et en bonne santé, les partenariats représentent une piste importante de solution pour nos établissements collégiaux. Il serait donc important de voir des mesures précises qui encouragent les partenariats et octroient un financement équitable aux partenaires.

### ***Partenariats entre le Québec et les autres provinces en matière d'éducation postsecondaire***

L'une des évolutions récentes d'intérêt dans le secteur du postsecondaire en français, ce sont les dispositions de la Loi 96 du gouvernement du Québec en ce qui concerne l'égalité de traitement des étudiants francophones de partout au pays, y compris au niveau des frais de scolarité.

Alors que plusieurs gestionnaires du réseau collégial saluent cette posture de la part du Québec et y voient de grandes opportunités afin de développer des ententes interprovinciales pour la mobilité étudiante, de nouveaux programmes intergouvernementaux et des échanges étudiants fort enrichissants, d'autres perçoivent dans la Loi 96 une véritable menace d'effriter davantage leur base d'étudiants francophones qui est pour certains déjà précaire, particulièrement pour les collèges en situation minoritaire et en zone rurale ou éloignée.

Miser sur le développement de partenariats entre le Québec et les autres provinces afin d'assurer des arrimages entre nos établissements collégiaux est une priorité pour nos membres, alors que nous visons le renforcement de l'écosystème postsecondaire en français. Il est important de saisir les occasions devant nous et contrecarrer les exodes potentiels en s'assurant que les échanges interprovinciaux puissent se faire dans les deux sens. Cela implique d'offrir aux Québécois des expériences uniques d'étudier, d'enseigner ou faire de la recherche ailleurs au Canada, en français, et avec un financement adéquat pour développer ces occasions et parcours d'échanges.

### ***Partenariats entre le collégial et les employeurs et autres fournisseurs de la formation***

Étant donné les grandes transformations économiques, démographiques et du marché du travail que vivent actuellement toutes les régions du Canada, il devient évident que les collèges, à titre d'établissements spécialisés dans les sciences, l'enseignement et la pédagogie appliqués, sont bien placés pour se rapprocher des employeurs et des autres fournisseurs de la formation.

---

---

D'une part, des partenariats avec les employeurs offriraient de meilleures opportunités pour les nouveaux diplômés afin de s'intégrer rapidement au marché du travail, d'apprendre les compétences dont ils ont besoin pour réussir ainsi que la possibilité de rester plus près de chez soi. En effet, nous savons que les jeunes ont tendance à choisir des établissements postsecondaires qui sont près de chez eux. Une meilleure intégration entre les collèges et cégeps et les employeurs contribuerait ainsi à une plus grande rétention de la main-d'œuvre — un atout pour le renforcement des communautés francophones, surtout celles en situation minoritaire et rurales ou éloignées.

D'autre part, un meilleur arrimage entre le collégial et les autres fournisseurs de la formation pourrait également être bénéfique pour les communautés francophones qu'elles servent, dans la mesure où cela aiderait à satisfaire la demande de formation. En effet, l'apparition de nouvelles formations par bon nombre de fournisseurs privés souligne que la demande n'est pas tout à fait satisfaite et que le besoin de toujours s'adapter aux besoins émergents en matière de formation est urgent. Les partenariats avec ces joueurs permettraient au collégial de jouer un rôle afin d'assurer la présence de formations qui répondent en plein aux besoins des francophones.

Le PALO devra donc considérer comment il pourra mieux consolider les leviers du gouvernement fédéral pour appuyer le développement de la main-d'œuvre des CLOSM. Présentement, plusieurs établissements francophones des CLOSM n'ont pas un accès équitable à l'ensemble des programmes liés au développement de la main-d'œuvre puisque la répartition de cette programmation parmi les différents départements fédéraux, rend l'accès compliqué et manque souvent une lentille francophone. Cette lentille appliquée à l'ensemble des programmes fédéraux auxquels devraient participer les collèges et cégeps est fondamentale. Sans elle, les établissements peinent à faire compétition avec les établissements de la majorité, et ce, malgré le fait que les établissements des CLOSM font davantage preuve de souplesse, d'innovation et d'imputabilité envers leurs communautés d'apprenants et de leurs parties prenantes employeurs.

***Recommandation liée à cette priorité***

6. Que le PALO favorise le développement de programmation et de politiques qui servent à appuyer la formation de partenariats gagnants entre les secteurs collégial et universitaire, entre le Québec et les autres provinces et territoires ainsi qu'entre les collèges francophones et les employeurs et autres fournisseurs de la formation.

---

## Priorité #4

### **Créer plus d'occasions pour les collèges de contribuer à la recherche**

#### *La recherche : un secteur émergent, mais toujours dans la marge*

L'un des secteurs d'activités qui prend de l'ampleur parmi nos membres est celui de la recherche. Étant donné la spécialité du collégial en matière d'enseignement axé sur la pratique, la recherche a surtout tendance à prendre une forme appliquée, interdisciplinaire ou axée sur l'innovation.

Cela dit, il existe de nombreuses barrières qui gardent la recherche dans la marge des activités régulières des collèges et cégeps. Par exemple, outre le temps et l'intérêt limités d'une bonne partie des professeurs qui préfèrent se concentrer sur l'enseignement, ceux qui voudraient entreprendre de la recherche ressentent qu'on ignore souvent que le collégial peut en effet apporter des contributions importantes à toutes sortes de projets de recherche appliquée et de découverte.

De plus, plusieurs chercheurs du collégial n'ont souvent pas les diplômes requis pour bénéficier de financement et, contrairement à leurs homologues universitaires, ne peuvent recruter des étudiants pour les appuyer avec leurs projets. Pourtant, il existe de grands besoins de recherche que le collégial peut tout à fait aider à combler, y compris en matière de pédagogie, d'innovation technologique et d'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail, par exemple.

Il serait donc important de stimuler la capacité du collégial afin de contribuer davantage aux projets de recherche permettant de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons et les meilleures pratiques qui peuvent être mises en place pour solutionner tout type de problème.

#### *Les occasions afin de développer la recherche axée sur la pratique*

Nous constatons également des occasions qui, si nous arrivions à les saisir, pourraient aider à soutenir cette capacité des collèges et cégeps à initier et aussi mener des projets de recherche. Par exemple, nous croyons qu'il pourrait être intéressant de créer des programmes de formation en ligne et de mentorat à la recherche qui pourraient être accessibles en français et partagés parmi l'ensemble du réseau des collèges et cégeps francophones du Canada.

Il serait également utile d'établir une banque de données afin de répertorier les chercheurs du collégial qui voudraient contribuer à des projets de recherche, ainsi que les projets de recherche déjà existants ayant des besoins au niveau des expertises recherchées pour les faire avancer. Cela permettrait de réaliser des jumelages intéressants entre les chercheurs de partout au pays, une possibilité qui devient davantage faisable depuis le passage au travail virtuel durant la pandémie.

Enfin, il pourrait être intéressant de revoir la structure des comités d'éthique au niveau collégial ou d'en créer un nouveau au niveau national, et ce, afin que tout projet de recherche puisse seulement avoir besoin d'une seule certification.

---

---

Ce qui importe pour l'avenir du postsecondaire de langue française, c'est de construire la capacité afin que les collèges puissent s'adapter plus rapidement aux transformations en cours et contribuer en même temps au développement du savoir sur des sujets pratiques qui touchent nos étudiants, nos employeurs, nos entreprises et nos communautés dans leur vie quotidienne.

Le PALO devrait donc inclure des mesures spécifiques pour encourager la recherche appliquée et de découverte dans les CLOSM de toutes les régions du pays. La recherche est catalyseur de solutions, mais représente aussi une occasion d'engagement des communautés à résoudre leurs propres défis et à innover. Dans les régions du pays où la recherche est mieux financée, les collaborations entre le collégial, les communautés, les employeurs et les entrepreneurs sont plus fortes et présentes. Les étudiants impliqués dans les projets de recherche sont aussi plus portés à percevoir un avenir possible dans leurs ambitions de carrière en français. Sans ces occasions de développement de la recherche, les établissements des CLOSM sont désavantagés vis-à-vis leurs contreparties anglophones. Une francophonie canadienne forte doit pouvoir se fier sur ses établissements postsecondaires afin de répondre à ses besoins de développement commercial et du savoir et que ses collèges et cégeps, avec les bonnes ressources et les bons leviers, soient au rendez-vous.

### ***Recommandations liées à cette priorité***

7. Que le PALO favorise explicitement une meilleure coordination entre les départements fédéraux qui financent la recherche afin d'augmenter la capacité du secteur collégial d'initier, de mener et de contribuer à des projets de recherche qui sont surtout appliqués, interdisciplinaires et axés sur l'innovation et qui favorisent le développement des CLOSM.
8. Que le PALO établisse une exigence d'application d'une lentille francophone dans le développement de programmes fédéraux qui financent la recherche et que cette lentille soit appliquée lors de l'évaluation des propositions venant des établissements postsecondaires des CLOSM.

---

# Recommandations

Les recommandations qui se dégagent par rapport à nos priorités en ce qui concerne le renouvellement du *Plan d'action sur les langues officielles* sont les suivantes :

1. Que le gouvernement fédéral rende permanent le financement en appui à l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité par l'entremise du PLOE et qu'il travaille avec les provinces et territoires pour augmenter leur financement pour le secteur collégial de langue française, et ce, afin d'assurer la pérennité du réseau ainsi que des CLOSM.
  2. Que le financement octroyé aux programmes d'appui aux établissements postsecondaires des CLOSM soit stable, prévisible et indexé afin de renforcer la capacité du collégial francophone et d'éviter une perte progressive de son pouvoir d'achat.
  3. Que le financement soit équitable envers les petits collèges en zone rurale et éloignée afin de maximiser l'impact de ceux-ci dans leurs communautés et pour les appuyer à répondre en mieux aux changements rapides et importants dans leurs marchés de travail respectifs.
  4. Que le PALO serve de levier pour augmenter la capacité du secteur collégial d'accueillir des étudiants internationaux en rationalisant les processus d'immigration, en permettant les permis d'études à double intention pour les candidats francophones et en donnant au collégial plus d'accès aux agents d'IRCC et aux ambassades afin de favoriser le recrutement d'étudiants étrangers.
  5. Que la prochaine stratégie en immigration francophone accorde une place particulière aux établissements collégiaux afin qu'ils puissent attirer, recruter, former et retenir une main-d'œuvre francophone qualifiée et que ce soit un objectif explicite du PALO.
  6. Que le PALO favorise le développement de programmation et de politiques qui servent à appuyer la formation de partenariats gagnants entre les secteurs collégial et universitaire, entre le Québec et les autres provinces et territoires ainsi qu'entre les collèges francophones et les employeurs et autres fournisseurs de la formation.
  7. Que le PALO favorise explicitement une meilleure coordination entre les départements fédéraux qui financent la recherche afin d'augmenter la capacité du secteur collégial d'initier, de mener et de contribuer à des projets de recherche qui sont surtout appliqués, interdisciplinaires et axés sur l'innovation et qui favorisent le développement des CLOSM.
  8. Que le PALO établisse une exigence d'application d'une lentille francophone dans le développement de programmes fédéraux qui financent la recherche et que cette lentille soit appliquée lors de l'évaluation des propositions venant des établissements postsecondaires des CLOSM.
-



---

# Conclusion

Il va sans dire que l'éducation postsecondaire de langue française joue un rôle critique pour l'épanouissement – voire la survie – de la francophonie canadienne dans toute sa diversité. Si cela est tout aussi vrai pour le secteur collégial, il l'est d'autant plus dans les petites communautés éloignées et au rural, où les collèges sont les plus vulnérables et portent pourtant la lourde charge de satisfaire aux exigences que leur impose leur double mandat éducatif et communautaire.

Étant donné la sévère pénurie de main-d'œuvre francophone que vivent actuellement les CLOSM, il existe à l'heure actuelle une grande occasion de non seulement renforcer la capacité organisationnelle de nos collèges et cégeps francophones, mais aussi de faire accroître leur capacité d'attirer, de recruter, de former et de retenir une nouvelle génération de travailleurs qui pourront enrichir davantage nos communautés francophones, y compris sur le plan socio-économique et culturel.

Chose certaine, c'est que cette vision d'avenir doit passer par une approche intégrée et coordonnée entre tous les acteurs qui tiennent l'essor de la francophonie canadienne à cœur et qui en ont une responsabilité morale et législative et soutenues par les bonnes ressources. Pour le collégial, cela requiert des partenariats solides et soutenues par les bonnes ressources entre les collèges et les universités, entre le Québec et les autres provinces et territoires canadiens ainsi qu'entre les collèges francophones et les employeurs et autres fournisseurs de la formation, entre autres.

Étant donné la spécialité du collégial en matière d'enseignement axé sur la pratique, l'épanouissement de la francophonie canadienne demande également la pleine participation des collèges et cégeps aux projets de recherche de langue française, surtout lorsque ceux-ci sont de nature appliquée, interdisciplinaire et axés sur l'innovation.

Les huit recommandations formulées dans le cadre de ce mémoire offrent des pistes et des mesures précises et concrètes afin de se rapprocher considérablement à cette vision d'avenir. En travaillant ensemble, le secteur collégial et ses partenaires communautaires et gouvernementaux peuvent assurer la vitalité et la pérennité de la francophonie canadienne et du réseau postsecondaire de langue française du Canada pour les cinq prochaines années.

Nous tenons à remercier de nouveau le gouvernement fédéral de son leadership et de sa vision afin de consulter les communautés et de prendre action pour mettre les conditions en place pour pouvoir y arriver. À la suite de l'élan créé par la mise en place des nouveaux programmes de financement pour le postsecondaire dans la langue de la minorité, nous osons espérer que le renforcement du secteur collégial fera partie intégrale du *Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028*.

---